Procès-verbal de recette intermédiaire

Référence de l’étude : {{ref\_m}}

Référence du document : {{pv\_ref}}

Référence de la convention d’étude : {{ce}}

*{% if avenant %}* modifiée par l’Avenant : {{num\_avenant}} {% endif %}

Le présent Procès-verbal de Recette Intermédiaire est établi entre les parties soussignées

**Entre :**

**Ponts Etudes Projets**

située 6-8, avenue Blaise Pascal

Champs-sur-Marne

77455 Marne-la-Vallée Cedex 2

représentée par son président, {{ president.titre }} {{ president.first\_name }} {{president.last\_name}}

d'une part,

**et :**

**{{client}}**

située {{client.rue}}

{{client.code\_postal}} {{client.ville}}

{{client.country}}

représentée par : {{repr\_legale.titre}} {{repr\_legale.first\_name}} {{repr\_legale.last\_name}}

{{repr\_legale.fonction }}

ci-après dénommée le Client

d'autre part.

Par la signature de ce Procès-Verbal de Recette Intermédiaire, le Client valide la bonne réalisation par Ponts Études Projets des phases suivantes

[détaillez ici la ou les phases réalisées (n° de phase, nom de la phase, nombre de JEH)]

telles que décrites dans la Convention d’Etude et les éventuels avenants, ci-dessus référencés.

D’un commun accord entre les parties, Ponts Etudes Projets remet ce jour, {{general\_date\_creation}}, au Client :

*[Détail des livrables remis, de manière exhaustive]*

conformément à la Convention d’Etude et les éventuels avenants, ci-dessus référencés.

Toute observation devra être formulée dans un délai de 7 jours à compter du jour de la signature du présent Procès-Verbal de Recette Intermédiaire, par voie électronique en utilisant les adresses de courriers électroniques indiquées dans la Convention d’Étude ou par lettre recommandée avec accusé de réception. À défaut, le Client sera réputé avoir accepté sans réserve le(s)dit(s) livrable(s). Ces observations ne pourront porter que sur des éléments du cahier des charges défini dans la Convention d’Étude et les éventuels Avenants, ci-dessus référencés. Les réserves notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception seront présumées avoir été faites à la date de leur présentation à l’adresse du destinataire

Document comportant 3 pages.

|  |  |
| --- | --- |
| *Pour {{ client }}*  **{{repr\_legale.titre}} {{repr\_legale.first\_name}} {{repr\_legale.last\_name}}**  {{client.fonction}} | *Pour Ponts Etudes Projets*  **{{president.first\_name}} {{president.last\_name}}**  Président |
| *Signature* | *Signature* |

*[Vérifier les champs complétés automatiquement par Sylog, en particulier les espaces avant et après ces champs]*